

ACCES SOUS FORME ELECTRONIQUE AUX DONNEES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS DE SUBVENTION Décret n°2017-779 du 5 mai 2017	CONVENTION DE PARTENARIAT
<u>1-INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTORITE ADMINISTRATIVE QUI ATTRIBUE LA SUBVENTION :</u> .Nom de l'autorité administrative .Numéro d'inscription au répertoire des entreprises de l'autorité administrative .Date de la Convention .Acte matérialisant la décision d'accorder la subvention (délibération)	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE 20007136300010 10/01/2018 Délibération n°10 du 20/12/17
<u>2-INFORMATIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTAIRE DE LA SUBVENTION :</u> .Nom de l'attributaire .Numéro d'inscription au répertoire des entreprises de l'attributaire .Si plusieurs attributaires (informations précitées pour chacun)	VICHY VAL D'ALLIER NATATION 49993303400013 /
<u>3-INFORMATIONS RELATIVES A LA SUBVENTION :</u> .Objet de la subvention .Montant de la subvention .Nature de la subvention .Dates, périodes et les conditions de versement .Si dispositif recensé au répertoire des aides aux entreprises : n°unique de référencement .Si dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, la mention de l'existence de cette notification .Si plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre les attributaires	Son objet est le suivant : La présente convention a pour objet d'accorder à VVA Natation la subvention pour l'année 2018 par anticipation du vote Budget Primitif 2018 de Vichy Communauté. Au titre de l'année 2018, Vichy Communauté octroie à l'association, une subvention de fonctionnement de 35 000 €, votée par le Conseil communautaire du 20 décembre 2017, par anticipation du vote du Budget Primitif 2018, et qui sera versée à signature de la présente convention. En complément Vichy Communauté versera une subvention du montant des mises à disposition des locaux (115 480€) et des éducateurs sportifs (24 000€) qui sont évaluées à un total de 139 480 €. Ces mises à disposition feront simultanément l'objet de l'émission d'un titre de recette et d'un mandat de dépense, également à la signature de la convention. Subvention de Fonctionnement à la signature de la convention / / /